

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres :
En exercice : 13
Membres présents : 9
Membres excusés : 3

Séance du 8 février 2024

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Sandra PETER, Bernard SAETTLER, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Michela COLNAGHI-PIERRE, Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALES, Georges HAYEK, Geneviève THOMASSIN.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Elisabeth TAGLANG, Betty SCHALL

Débat d'orientation budgétaire

Aux termes du Code Général des Collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires doit se situer dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il permet de définir le cadre dans lequel s'inscrivent les budgets à venir.

Le budget 2024 sera globalement en baisse par rapport au budget 2023 mais sensiblement identique à ceux de 2021 et 2022 avec une enveloppe destinée à des actions menées par le CCAS.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

PREND ACTE

du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

Certifié conforme et exécutoire.

Le 9 février 2024,

Cécile DELATTRE,
Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com